

Un nouveau bill sur l'Emploi, l'Immigration et l'Assurance-chômage

Un bill créant un nouveau ministère de l'Emploi et de l'Immigration et une nouvelle Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi sur l'assurance-chômage a été déposé, le 9 décembre, en première lecture, devant la Chambre des communes par M. Bud Cullen, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Voici les principales modifications proposées par le bill:

- Fusionnement de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration qui formeront la nouvelle Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, avec un ministère de soutien;

- Augmentation, de 8 à 12, du nombre de semaines requises pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage ("conditions d'admissibilité");

- Révision et simplification de la méthode servant à déterminer l'admissibilité aux prestations ("structure des prestations");

- Autorisation d'utiliser la caisse d'assurance-chômage à des fins plus productives et de développement, tout en assurant le maintien du revenu des prestataires qui suivent des cours de formation ou qui participent à des projets de création d'emplois ou à des programmes de partage du travail.

Le fusionnement du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage fera naître un nouvel organisme capable d'offrir à ses clients tous les services en un seul endroit, ce qui facilitera une approche plus intégrée de la planification et de l'administration des programmes relatifs à l'emploi, au chômage et à l'immigration. La politique bien établie de consultation et de collaboration étroite entre le gouvernement, les syndicats et le monde des affaires sera maintenue grâce à la représentation du secteur privé au sein de la Commission proprement dite, et au sein du nouveau Conseil consultatif canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Les dispositions de l'assurance-chômage relatives aux stagiaires seront simplifiées; l'assurance-chômage assurera un plein maintien du revenu aux prestataires qui, parce

Attribution de crédits supplémentaires

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, de qui relève également la Commission d'assurance-chômage, a annoncé en décembre, l'attribution par circonscription fédérale de crédits supplémentaires de 100 millions \$ pour le Programme des initiatives locales (PIL) de 1976-1977.

L'expansion de ce programme créera au total 248 000 mois-hommes d'emploi pour environ 47 000 travailleurs. Les crédits supplémentaires seront attribués aux seules régions où le taux de chômage dépasse sept pour cent.

qu'ils manquent de compétences professionnelles ou parce que leurs compétences ne sont pas en demande, suivent des cours de formation assurés par Main-d'oeuvre Canada.

En outre, de nouveaux programmes seront lancés à titre de projets pilotes, pour une durée limitée, dans les domaines de la création d'emplois et du partage du travail.

Arrangements provisoires de pêche entre le Canada et la France

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le ministre des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc, ont annoncé que le Canada et la France se sont entendus sur la mise en place d'arrangements provisoires en matière de pêche, suite à l'extension de leur juridiction, afin d'éviter toute difficulté dans la mise en application des règlements de pêche au large des îles de St-Pierre et Miquelon, dans l'expectative d'un règlement des frontières maritimes.

À la suite des entretiens entre M. Jamieson et le ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, à Paris, le 3 novembre dernier, et des conversations ultérieures qui ont eu lieu entre des représentants des deux pays, à Ottawa, les deux gouvernements se sont entendus pour appliquer avec modération leurs mesures respectives de pêche envers les navires de pêche de l'autre pays dans le secteur de gestion de stocks 3Ps de la Commission internationale des

pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF). La surveillance effectuée dans ce secteur à l'égard des navires canadiens et français sera exercée conformément au système de contrôle international de l'ICNAF. Les activités de pêche dans cette région continueront d'être réglementées pour l'année 1977 en vertu des mesures adoptées par la Commission. Ces arrangements sont provisoires et ne portent pas préjudice aux négociations visant à délimiter la juridiction maritime de chaque pays dans cette région.

Les deux gouvernements ont réitéré leur engagement à poursuivre leur coopération en matière de pêche dans cette région, de même que leurs négociations sur la délimitation des frontières maritimes.

Décoration américaine à un Canadien

Pour la première fois, le ministère de l'Intérieur des États-Unis a accordé à un Canadien une des plus hautes distinctions qu'il réserve aux civils.

En effet, M. John I. Nicol, directeur général de Parcs Canada, s'est vu décorer en décembre, à Washington, la décoration du Service de conservation, lors de la 44^e remise annuelle de cette décoration.

M. Nicol a reçu sa décoration de M. Thomas E. Kleppe, secrétaire du ministère de l'Intérieur, "en reconnaissance des efforts qu'il a déployés et du rôle important qu'il a joué dans l'établissement de rapports entre le Canada et les É.-U. dans le domaine de la gestion des parcs nationaux."

La décoration du ministère américain de l'Intérieur couronne la carrière fructueuse de M. Nicol dans la fonction publique. Celle-ci débute en 1945 lorsqu'il joignit les rangs du ministère des Affaires des anciens combattants après avoir servi en Europe.

M. Nicol, qui s'est joint à Parcs Canada en 1964, a déclaré qu'il se sentait particulièrement honoré de recevoir cette distinction de l'organisme gouvernemental qui a créé le concept des parcs nationaux, maintenant reconnu partout dans le monde. Il a ajouté: "Dans un monde où l'urbanisation s'accroît sans cesse, les parcs nationaux ouvrent de nouvelles perspectives pour la compréhension de notre patrimoine naturel et de l'oeuvre de nos ancêtres."